

**AVIS PUBLIC
IMMEUBLE ALIÉNÉ**

Conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que les immeubles suivants ont été aliénés par la Ville de Saint-Hyacinthe :

TRANSACTION	IMMEUBLE	PRIX
Cession à Habitations Maska Le 20 janvier 2025	Lots 1 966 014, 6 624 232 et 6 624 235 du Cadastre du Québec 2720, rue Dessaulles	À titre gratuit

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 février 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim